

La charte du sport



La Ville de Mulhouse et les associations sportives s'engagent à promouvoir et développer l'activité sportive dans le respect des personnes, des équipements, du matériel et de l'environnement.

La Ville de Mulhouse se réserve le droit de suspendre l'accès à un équipement, en cas de non-respect du contenu, tout ou partie, de cette charte.

L'HUMAIN AU CŒUR DU DISPOSITIF

La présente charte a pour but de régir l'utilisation des infrastructures municipales de la ville de Mulhouse. L'accueil des utilisateurs et les relations avec les services de la Ville sont guidés par des règles qui favorisent le bien vivre ensemble, le respect des agents de la Ville et des utilisateurs.

- **La Ville de Mulhouse** s'engage dans une démarche bienveillante avec les associations sportives. Cette relation sera basée sur le respect, la confiance et la transparence.
- **La Ville de Mulhouse** s'engage à répondre rapidement aux demandes : accusé de réception sous 3 jours ouvrés, réponse motivée sous 4 semaines en fonction des impératifs techniques.
- **Les clubs** s'engagent à respecter le personnel municipal, concierges, personnels d'entretien, éducateurs sportifs et agents de la collectivité, ainsi que leur travail.
- **La pratique sportive** doit se faire dans la bienveillance, le fair-play, le respect de son adversaire dans ses diversités.
- **Les clubs** s'engagent à adresser leurs demandes prioritairement aux services, en utilisant les adresses électroniques ou administratives prévues à cet effet : sports@mulhouse-alsace.fr ou equipements.sportifs@mulhouse-alsace.fr

LES ÉQUIPEMENTS ET LE MATÉRIEL

La ville de Mulhouse investit chaque année dans la construction, l'entretien et la pérennisation des équipements sportifs.

L'exploitation des bâtiments et des matériels sportifs imposent la vigilance de tous pour que les sites soient exploités au bénéfice de tous les utilisateurs dans les meilleures conditions d'usage, de sécurité, de confort et de coût.

- **La Ville de Mulhouse** s'engage à mettre à disposition des usagers des équipements et du matériel adaptés aux pratiques sportives et d'en assurer l'entretien dans le respect des contraintes budgétaires. Les équipements sont conformes aux besoins des entraînements et compétitions.
- **La Ville de Mulhouse** s'engage à attribuer les créneaux en toute impartialité en motivant ses décisions.
- **La Ville de Mulhouse** s'engage à garantir la sécurité au sein des équipements.
- **La Ville de Mulhouse** s'engage à informer les usagers sur les conditions d'utilisation des équipements et du matériel mis à disposition.
- **Les clubs** s'engagent à laisser les équipements et le matériel mis à disposition en bon état de fonctionnement après leur utilisation et à éviter toute casse ou dégradation.
- **Les clubs** s'engagent à respecter les modalités de fonctionnement et d'ouverture des équipements sportifs (horaires, créneaux, sécurité...).
- **Les clubs** s'engagent à utiliser les équipements et le matériel en respectant l'affectation prévue à cet effet.
- **Les clubs** s'engagent à informer les services en cas de dysfonctionnement selon la démarche habituelle (mail à equipements.sportifs@mulhouse-alsace.fr)

L'ENVIRONNEMENT

Le sport fait partie intégrante de la vie et de la société actuelle. Cette reconnaissance lui confère une responsabilité sociale qu'il doit exercer en contribuant à encourager les actions en faveur du développement durable.

Les pratiques sportives, la conduite des actions d'animation, la gestion des équipements doivent refléter la préoccupation de tous dans ce domaine et promouvoir les gestes éco-responsables.

- **La Ville de Mulhouse** s'engage à maintenir en bon état de propreté les lieux mis à disposition et à mettre à disposition des usagers, des poubelles et le matériel nécessaire pour maintenir la propreté des équipements.
- **La Ville de Mulhouse** s'engage à chauffer de manière raisonnée les équipements sportifs tout en assurant un confort d'utilisation optimal.
- **La Ville de Mulhouse** s'engage à assurer la maintenance des équipements sportifs et à intervenir en cas de besoin (fuite d'eau, étanchéité, accès...).
- **La Ville de Mulhouse** s'engage à limiter le débit des robinets pour lutter contre le gaspillage de l'eau : actions de sensibilisation, affichage des bons gestes éco-citoyens...
- **La Ville de Mulhouse** s'engage à promouvoir les déplacements en groupe. L'utilisation du minibus de la Ville est plébiscité pour les rencontres à l'extérieur et les déplacements.
- **Les clubs** s'engagent à encourager les bonnes pratiques d'éco-citoyenneté auprès de leurs publics.
- **Les clubs** s'engagent à tenir les locaux propres et débarassés de tous déchets.
- **Les clubs** s'engagent à veiller au bon usage du chauffage en évitant de laisser les portes ouvertes.
- **Les clubs** s'engagent à faire un usage raisonné de l'eau en sensibilisant leurs adhérents à économiser cette ressource : fermeture des robinets, vérification des fuites, optimisation de l'usage des chasses d'eau.
- **Les clubs** s'engagent à favoriser le co-voiturage et l'usage des transports en commun.

